

3%*TTC

*forfait minimum de 5 000€ TTC

(soit pour tout mandat dont le prix de vente est inférieur à 166 667€) Les honoraires pour un mandat de recherche sont à la charge acquéreur

Barême Agence 2024

→ HONORAIRES DE LOCATION →



HABITATION

Les honoraires relatifs à un acte de location pour les locaux d'habitation, sont partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire (article 5 – 1, loi du 6 juillet 1989), respectant le plafond fixé par décret

Plafonnement loi ALUR	Surface considérée = nombre de m2 habitables	
Prestations	A charge propriétaire	A charge locataire
Mise en location, entremise et négociation	Forfait de 150€	-
Visite du locataire	12€/ m2 en zones très tendues 10€/ m2 en zones tendues 8€/ m2 en autres zones	
Constitution du dossier		
Rédaction du contrat de Bail		
Réalisation de l'état des lieux entrant	3€/ m2	
Réalisation de l'état des lieux sortant	Offert	

Montants et taux exprimés en TTC (TVA incluse au taux en vigueur)